

## EDITORIAL

### Corruption

**L**A France est en train de se doter d'une nouvelle loi, en fait d'une nouvelle série de lois, connue sous le nom de Loi Sapin ou loi de modernisation de l'économie.

Dans ce paquet, un volet dont on parle trop peu intéresse le Maroc, ses managers – du public et du privé – et ses entreprises.

Il s'agit des réformes des textes concernant la lutte contre la corruption et le trafic d'influence qu'il faut assortir d'une meilleure indépendance des magistrats. Contrairement à une idée très répandue dans l'Hexagone, un retard important s'est accumulé en France par rapport au reste de l'Union européenne.

Le Maroc est concerné: des changements dans la conduite des affaires chez le principal client, fournisseur et partenaire ne peuvent ne pas avoir d'influence dans la conduite des affaires de ce côté-ci de la Méditerranée.

Ce n'est pas tout. Depuis un bon quart de siècle, le Maroc a décidé de progresser en s'appuyant et en appuyant ses propres réformes sur les normes européennes. Le mécanisme fonctionne plutôt efficacement, assez en tout cas pour que, dès les premières semaines de sa prise de pouvoir, Benkirane ait pris grand soin de marquer son désir de continuer.

Il faut donc s'attendre à ce que de nouvelles références commencent à baigner la pratique des affaires. On peut citer entre autres les «conventions judiciaires d'intérêt public», l'extension des délits aux agents publics étrangers, l'obligation d'avoir des mécanismes internes d'alerte dans les grandes entreprises... (Cf. L'Economiste du lundi 20 juin).

En bonne et due forme dans la réforme judiciaire qui traîne toujours, ou par simple influence ou encore pour éviter des avanies préjudiciables pour le commerce et encore plus en politique étrangère, Rabat devra s'y intéresser de très près. □

Nadia SALAH

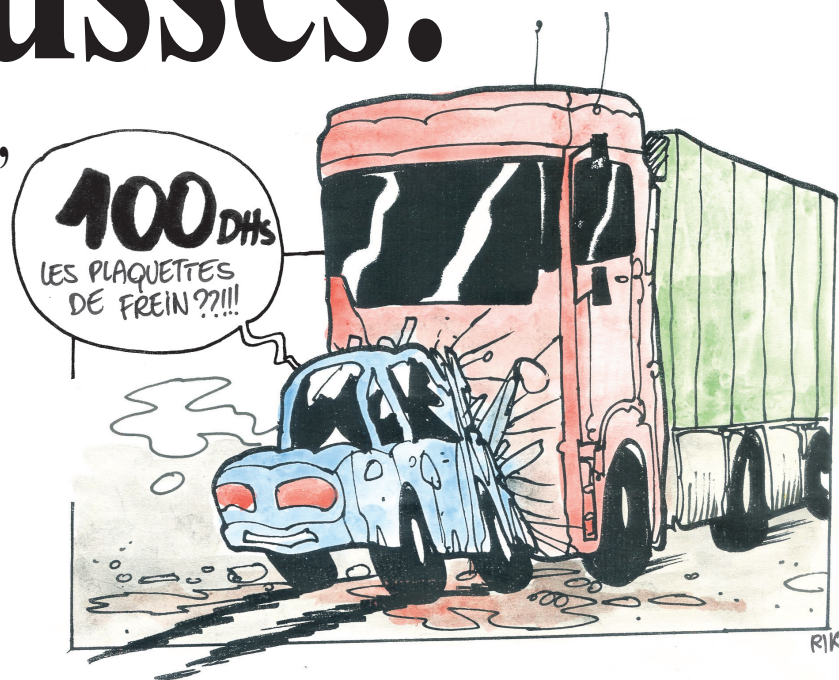
# Pièces automobiles Au moins 2 sur 3 fausses!

- Vitrages, éléments de freinage, batteries...

- Attention aux produits dits «adaptables»

- Les industriels déclarent la guerre à la contrefaçon

Voir pages 12 & 13



## Entreprises, préparez-vous à l'ICE dès ce 1er juillet

**J**moins dix pour l'application de l'Identifiant commun de l'entreprise (ICE). Ce code obligatoire est l'une des mesures de la loi de finances de 2016. Son absence sur les documents comptables, comme une facture, prive les entreprises de toute déduction de charges. Patronat et ad-

Voir page 2

ministrations se sont mobilisés pour être au rendez-vous. L'ICE va fluidifier l'échange d'informations entre tribunaux de commerce, Sécurité sociale, Fisc... Ce chantier marque une étape majeure dans notre histoire de traitement des données. L'étau se resserre contre les fraudeurs. □

## IDE: La première baisse depuis le printemps arabe

Voir page 14

## Une «Uzine» à talents à Ain Sebaâ

Voir pages 24 & 25

- **Entrepreneuriat:**  
La recette américaine

Voir Analyse pages 4 à 6

- **Médecins publics/privés:**  
La bataille repart

Voir page 9

- **Réforme des retraites:**  
Encore un délai

Voir De Bonnes Sources